



Agir pour
la biodiversité



Monsieur Michel Barnier
Premier Ministre
Hôtel de Matignon,

Monsieur le Premier Ministre,

Durant plus d'un an, un front associatif, composé d'associations de protection de la nature, d'associations de pêcheurs, de chasseurs de gibiers d'eau, de citoyens, d'archéologues, d'agriculteurs, d'usagers du fleuve et de scientifiques, a milité pour que Rhônenergie, le projet de construction d'un nouveau barrage sur le fleuve Rhône ne voie pas le jour.

Les principaux arguments factuels démontraient qu'un tel projet était :

- Irréversiblement destructeur pour le fonctionnement et l'environnement biologique exceptionnelle du fleuve,
- très coûteux (barrage le plus cher d'Europe !)
- peu productif en énergie (barrage le moins puissant du Rhône),
- humainement inacceptable : dangereux pour l'alimentation en eau potable en aval, destructeur de terres agricoles et source d'expropriations pour les riverains actuels du fleuve,
- incompatible avec la présence de la centrale nucléaire du Bugey.

Ces arguments, partagés avec la population et les élus locaux tout au long du débat public, ont permis de démontrer les impacts inacceptables d'un tel projet justifiant son abandon.

Cette décision est une victoire pour le vivant et une prise de conscience que la nature ne peut pas être continuellement exploitée, malmenée, saccagée, détruite.

C'est aussi la victoire de la démocratie qui a permis au cours de la concertation mais aussi des différents échanges et communiqués que le bon sens soit entendu.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous contenter de l'abandon du projet. L'histoire nous démontre hélas que rien n'est jamais acquis puisque Rhôneergia n'était que l'émanation d'une proposition de barrage sur le Rhône à Loyettes (01) datant des années 1980.

Il est donc nécessaire d'aller plus loin en prenant une décision forte pour préserver définitivement le secteur qui devait être impacté par le projet Rhôneergia.

En effet, aujourd'hui sur les 550 km de fleuve entre la frontière suisse et à la Méditerranée, le fleuve est équipé de 20 barrages au fil de l'eau et un 1 barrage de moyenne chute, (soit environ un barrage tous les 25 km), quatre sites nucléaires, des sites industriels, des zones portuaires, des traversées d'agglomérations endiguées, entre autres perturbations et artificialisations. Le fleuve est ainsi marqué par une forte emprise humaine qui a des conséquences sur son fonctionnement et sur la qualité de l'eau ainsi que les milieux naturels connexes.

Sur l'ensemble du linéaire du Rhône, Il ne reste que 26 km exempts d'aménagements dans le lit du fleuve entre l'aval du barrage de Sault-Brénaz et la confluence Ain-Rhône où le Rhône coule à son plein débit dans son lit historique.

Il nous paraît en conséquence juste et responsable de porter auprès de l'État un projet de protection forte et définitive sur ce dernier tronçon naturel du Rhône.

Nous avons démontré durant la concertation que le Rhône a déjà subi trop d'agressions. Nous vous proposons, ainsi qu'à la CNR et aux collectivités locales concernées un projet de territoire fédérateur, protecteur de la biodiversité, de l'environnement, des paysages, du patrimoine, de l'agriculture, des habitants et des usagers du Rhône.

Ce projet que nous avons baptisé « **Rhône libre** » est porteur de valeurs fortes pour la citoyenneté, pour le vivant et notre histoire commune.

Il propose 6 objectifs représentatifs de cette volonté d'œuvrer pour le bien commun et au profit de l'environnement et des générations futures :

- ***Une protection inaliénable, totale et définitive de l'ensemble du Rhône libre et naturel entre Vertrieu et Villette d'Anthon,***
- ***La mise en place d'un plan de gestion stratégique pour favoriser la biodiversité et restaurer les milieux dégradés, en concertation avec l'État, les élus, les habitants et usagers, les associations de protection de la nature, les autres acteurs locaux et les scientifiques,***
- ***La protection et la mise en valeur du patrimoine local, historique et archéologique,***
- ***La mise en place de suivis écologiques, historiques et sociaux par les scientifiques de la Zone Atelier de Bassin du Rhône et les associations de protection de la nature et du patrimoine,***
- ***La mise en place d'une stratégie de tourisme de nature adossée à la ViaRhôna afin de faire connaître le fleuve et ses richesses au plus grand nombre,***
- ***Le développement de l'éducation à l'environnement auprès des jeunes en temps scolaires et périscolaire.***

Nous sommes convaincus que ce projet est porteur de valeurs fortes et suscitera l'intérêt de nombreux acteurs locaux à l'image du groupement associatif d'ores et déjà signataire de ce courrier. Il sera également un signal puissant, attestant du réel intérêt que porte votre gouvernement à la protection de la biodiversité.

Aujourd'hui le constat est sans appel. La biodiversité est tragiquement impactée par le bouleversement climatique mais aussi plus encore par la destruction des habitats et l'artificialisation des milieux.

Ce sont 75 % de la surface terrestre qui sont altérés de manières significative et plus de 85 % de la surface des zones humides qui ont disparu (rapport IPBES 2019). Le 17 juin 2024, les États de l'Union Européenne ont adopté le Règlement européen sur la restauration de la nature.

La loi prévoit notamment de restaurer au moins 20% de la superficie terrestre et maritime de l'U.E avant 2030. En France, la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030 ambitionne de protéger 30% du territoire national et des eaux maritimes dont 10% en protection renforcée.

L'occasion nous est offerte sur le fleuve Rhône de préserver durablement un tronçon quasi naturel et en bon état écologique (au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau), englobant le site classé du delta Ain/Rhône. Il s'agit de l'un des derniers deltas naturels intercontinentaux d'Europe encore actifs.

L'orientation qui sera donnée au futur de ce secteur du Rhône est à la croisée de deux projets politiques pour demain :

- Soit nous protégeons le patrimoine naturel et historique de cette dernière portion à forte naturalité du Rhône en créant une **Réserve Naturelle Nationale** conformément aux articles L332-1 et R 332-1 et suivants du Code de l'Environnement, et ce sous l'autorité de l'État et en partenariat avec les acteurs locaux et les différentes associations engagées dans ce projet ;
- Soit nous choisissons de sacrifier les derniers 5% de Rhône naturel sur l'autel d'une politique aveugle et destructrice du vivant.

Nous sommes convaincus que vous serez soucieux de préserver ce patrimoine essentiel du fleuve Rhône dont le fonctionnement naturel sera également un gage d'adaptabilité face aux changements globaux auxquels nous devons et devons faire face, en permettant des solutions basées sur la nature.

Nous serions très honorés de pouvoir vous rencontrer afin de vous exposer plus amplement et précisément notre projet soutenu par de nombreuses et nombreux associations, habitants, élus et scientifiques.

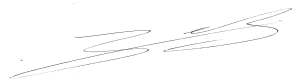
Veillez agréer Monsieur le premier ministre, l'expression de notre haute considération

Les signataires :

Marie-Paule de Thiersant présidente de la Ligue pour la Protection des Oiseaux **(LPO) Auvergne-Rhône-Alpes**



Michel Jarry, président de France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes **(FNE AuRa)**



Marjorie Lathuillère, co-présidente de France Nature Environnement Ain **(FNE Ain)**



Murielle Gentaz, présidente de **Lo-Parvi**



Clément Pradier, président du collectif «**Stop barrage Rhôneergia**»



Yannick Vericel, président de l'Association des Usagers des Plans d'Eau et des Rivières **(AUPER)**



Jean-Pierre Collet, président de Sortir Du Nucléaire Bugey **(SDN Bugey)**



Elvire Royet, présidente de l'Association des Archéologues de St Romain de Jalionas **(Archéo SRJ)**

